



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

DÉLIBÉRATION

N° 20180329-19

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 MARS 2018 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 22 mars 2018

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 29 mars 2018 à 18h30, Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, André IMBERDIS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean Louis GADOUX, Aline LEBREF, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Paul SABATIER, Gérard BAUREZ, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise KORCZENIUK, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Philippe CAYRE à Jeannine SUAREZ
Frédérique BARADUC à Philippe OSSEDAT
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH
Thierry DEGLON à Jacqueline MALOCHET

Conseiller.e.s absent.e.s : Thomas BARNERIAS, Ghislaine DUBIEN, Carine BRODIN, Hélène BOUDON, Thierry BARTHELEMY

Conseiller suppléant ayant voix délibérante : José MONRUFFET

Secrétaire de séance : Benoît GENEIX

**ACQUISITION DE LA PARCELLE D'IMPLANTATION DE LA DÉCHETERIE
DE SAINT-RÉMY-SUR-DUROLLE**

Rapporteur : Olivier CHAMBON, Vice-Président

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

49

Suppléants ayant voix
délibérantes :

1

Conseillers représentés :

4

Total votants :

54

Vu l'arrêté préfectoral n°17-02548 du 21 décembre 2017 autorisant le retrait de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne du Syndicat mixte de collecte et de traitement des résidus urbains du Bois de l'Aumône.

Vu la délibération n°20170921-25 du 21 septembre 2017 de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne approuvant la convention relative au retrait de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne du Syndicat du Bois de l'Aumône.

Vu la convention relative au retrait de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne du Syndicat du Bois de l'Aumône, stipulant que : « Le terrain de la déchèterie sera rétrocédé à la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne et fera l'objet d'un acte de vente sous forme notariée à l'euro symbolique, les éventuels documents d'arpentage et les frais notariés étant à la charge de l'acheteur».

Considérant qu'il convient d'acquérir la parcelle ZD21 sur la Commune de St-Rémy-sur-Durolle sur laquelle est implantée la déchèterie.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'acquisition de la parcelle ZD21 sur la Commune de St-Rémy-sur-Durolle sur laquelle est implantée la déchèterie dans les conditions susvisées,
- **Autorise** le Président à signer l'acte de transfert de propriété à intervenir et tous documents afférents.

TOTAL VOTANTS : 54 2017002 Conseillers présents : 50 Représentés : 4 Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 54 Pour : 54 Contre :
Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,
Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

